

Agriculture ressources naturelles environnement

Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal
Direction de la Qualité et du Bien-être animal

Contact: bienetreanimal.dgarne@spw.wallonie.be

Statistiques des refuges wallons en 2019

Comme chaque année, les refuges pour animaux ont été invités à nous communiquer leurs chiffres pour l'année précédente.

De nouveaux refuges se créent, d'autres ferment leurs portes. Le nombre de refuges participants est donc variable d'une année à l'autre.

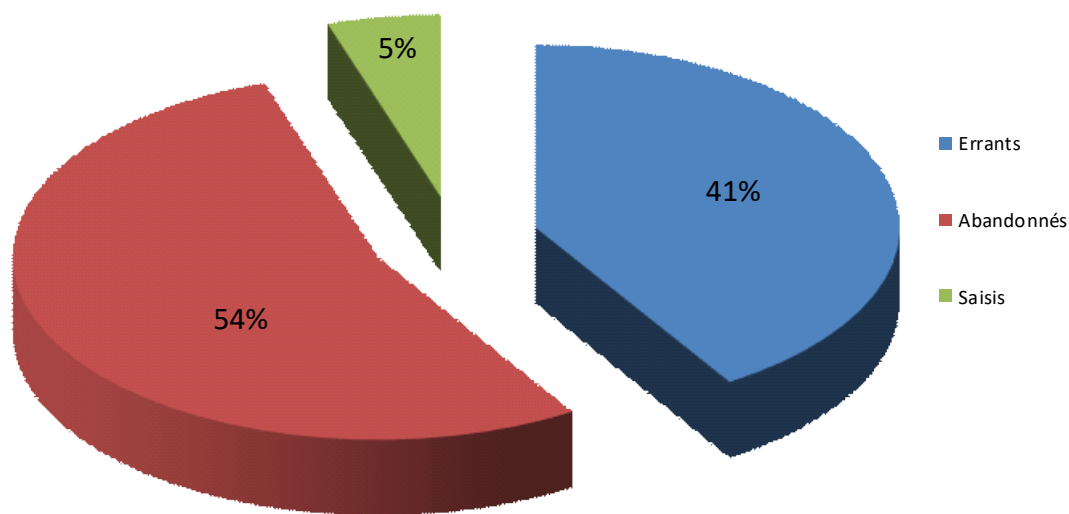
Grâce à la nouvelle disposition du Code du Bien-être animal rendant le renvoi de leurs statistiques obligatoire, nous avons vu le taux de réponse passer de 36% à 86% pour l'année 2019.

En effet, sur les 102 refuges agréés actifs en 2019, 88 ont renvoyé leurs chiffres dans le délai légal du 31 mars 2020, prolongé cette année au 30 avril 2020.

Concernant les chiens...

Trouvés errants sur la voie publique	4297
Abandonnés au refuge	5642
Saisis par les autorités lors d'un contrôle	527
Rendus à leur propriétaire	2604
Euthanasiés	326
Décédés de mort naturelle	83
Adoptés	7232

Origines des chiens recueillis dans un refuge en 2019



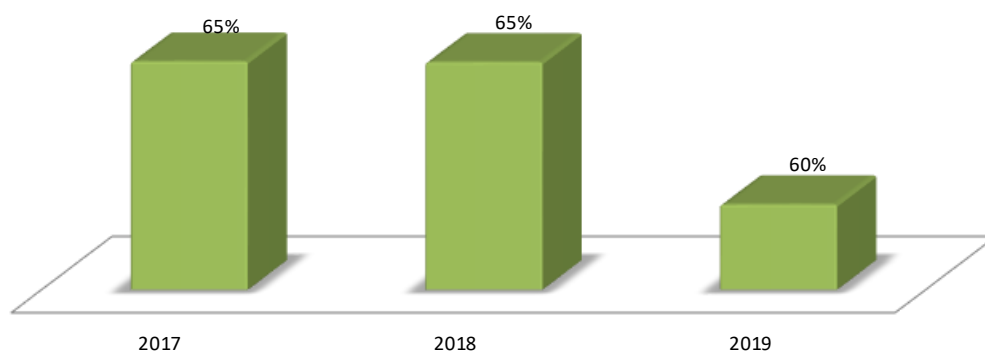
En 2019, sur la totalité des chiens recueillis dans les refuges ayant participé à l'enquête, 41% d'entre eux ont été trouvés errants sur la voie publique, 54% ont été abandonnés directement au refuge et 5% y ont été amenés à la suite d'une saisie.

Ces chiffres sont relativement constants par rapport aux années précédentes.

60% des chiens trouvés errants sur la voie publique ont pu retrouver leur maître, grâce à l'identification et à l'enregistrement obligatoire des chiens. C'est une baisse sensible par rapport aux données (très partielles) des années précédentes.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du pourcentage de chiens errants remis à leur maître.

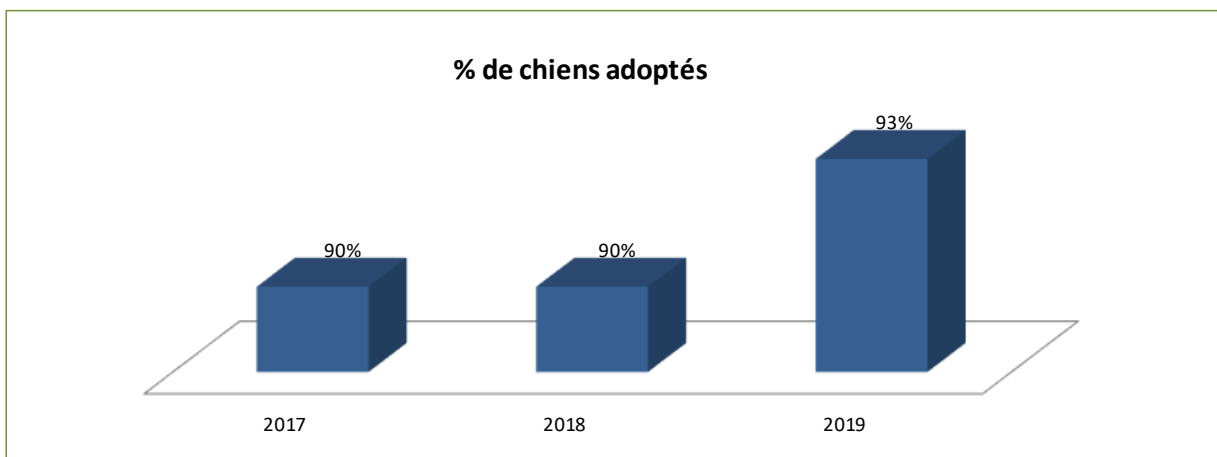
% de chiens errants rendus à leur propriétaire



Parmi les chiens recueillis non rendus à leur maître :

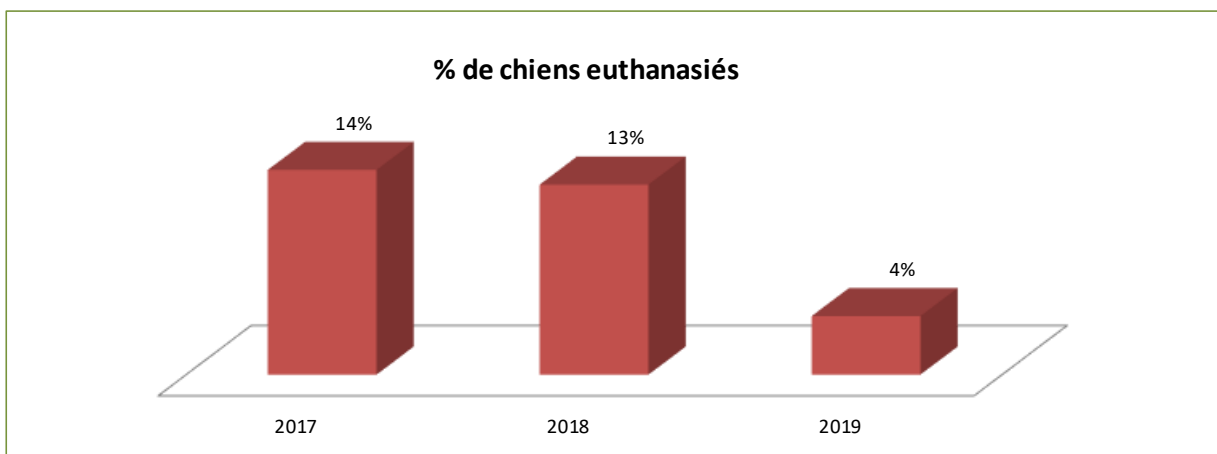
- 93% ont pu être adoptés ;

Ce pourcentage a été calculé sur base du nombre de chiens effectivement « adoptables ». En effet, les chiens ayant pu être rendus à leur propriétaire et ceux qui sont morts naturellement n'ont pas été proposés à l'adoption et ne sont donc pas à prendre en compte dans le calcul de ce pourcentage.



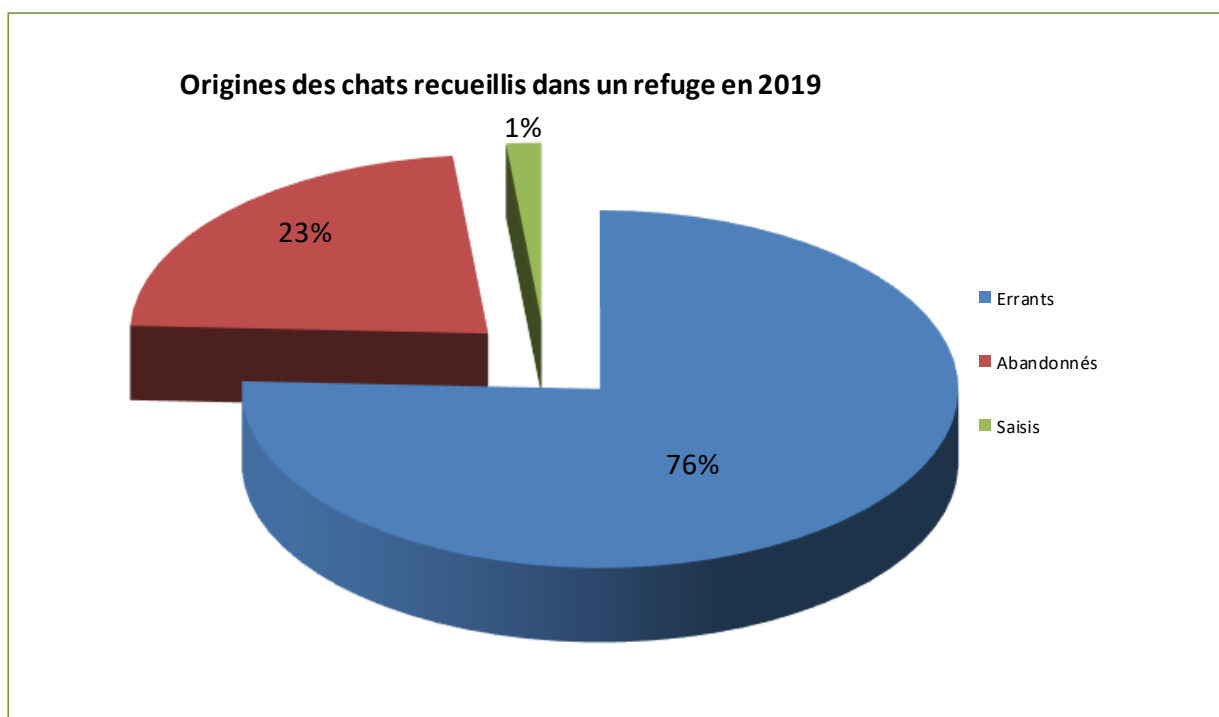
- 4% ont dû être euthanasiés pour diverses raisons : animal malade, non sevré, trop peu socialisé, par manque de place dans le refuge, ... C'est une baisse sensible par rapport aux données (très partielles) des années précédentes.

Vu qu'ils ne seront d'office pas euthanasiés, les chiens rendus à leur propriétaire et les chiens décédés de morts naturelles n'ont pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage d'euthanasies.



Concernant les chats...

Trouvés errants sur la voie publique	10779
Abandonnés au refuge	3236
Saisis par les autorités lors d'un contrôle	226
Rendus à leur propriétaire	550
Euthanasiés	1680
Décédés de mort naturelle	955
Adoptés	8846



En 2019, sur la totalité des chats recueillis dans les refuges ayant participé à l'enquête, 76% d'entre eux ont été trouvés errants sur la voie publique, 23% ont été abandonnés directement au refuge et 1% y ont été amenés à la suite d'une saisie.

Ces chiffres sont constants par rapport aux années précédentes.

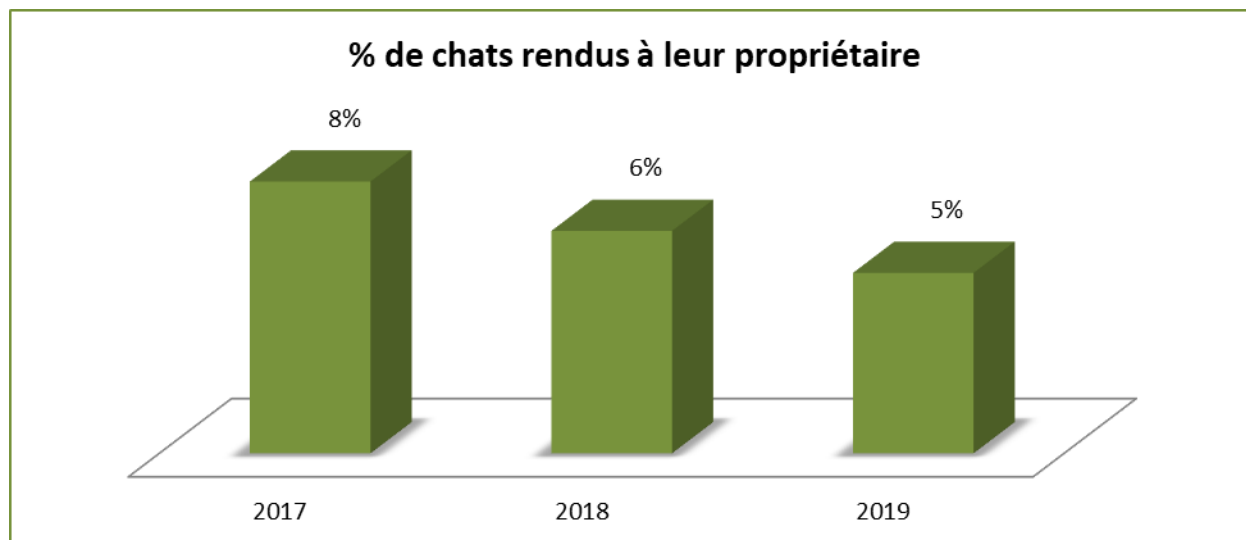
Seuls 5% des chats errants ont pu retrouver leur maître contre 60% pour les chiens.

Ce faible résultat s'explique par l'entrée en vigueur récente (2017) de la législation sur l'identification et l'enregistrement obligatoires des chats (obligatoires pour les chiens depuis 1998).

Rappelons que tout chat né après le 1^{er} novembre 2017 doit obligatoirement être identifié et enregistré avant l'âge de 12 semaines et en tout cas avant d'être cédé. Cette mesure s'applique tant aux éleveurs qu'aux particuliers. Les refuges sont quant à eux tenus de respecter cette obligation même si le chat est né avant le 1^{er} novembre 2017.

Ces mesures devraient faire progresser le nombre de chats qui retrouveront leur propriétaire dans les années futures.

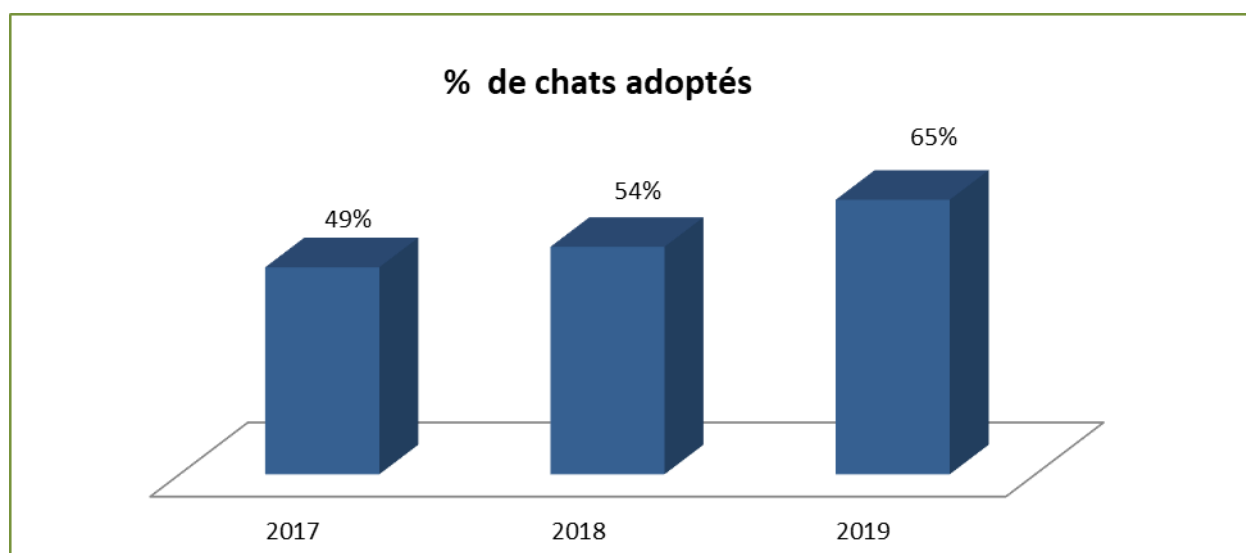
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du pourcentage de chats errants remis à leur maître.



Parmi les chats non rendus à leur maître :

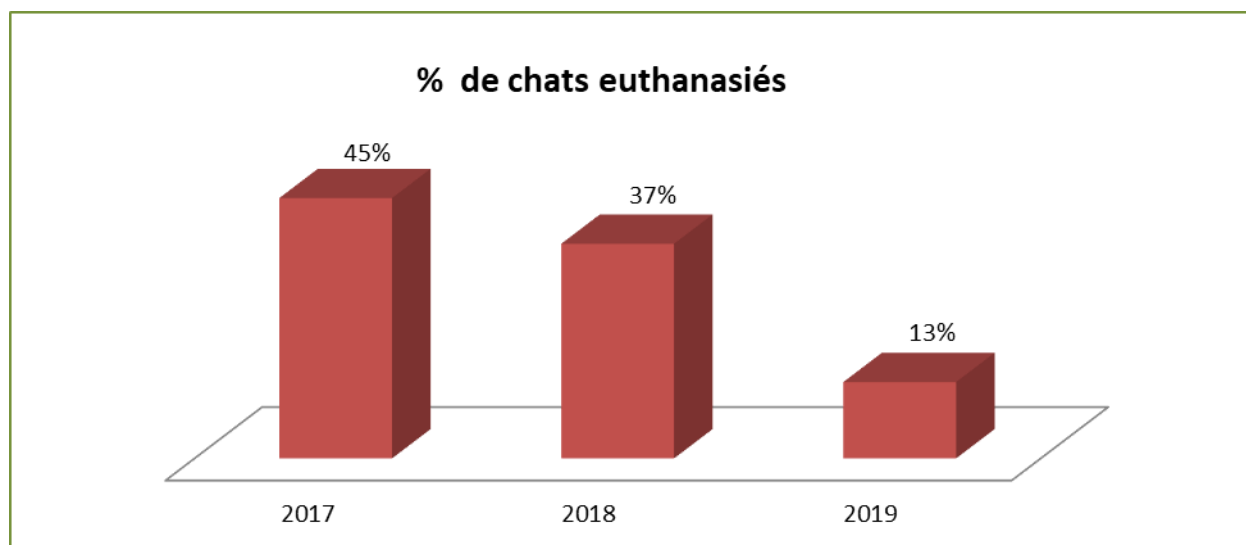
- 65% ont pu être adoptés ;

Ce pourcentage a été calculé sur base du nombre de chats effectivement « adoptables ». En effet, les chats ayant pu être rendus à leur propriétaire et ceux qui sont morts naturellement n'ont pas été proposés à l'adoption et ne sont donc pas à prendre en compte dans le calcul de ce pourcentage.



- 13% ont dû être euthanasiés pour diverses raisons : animal malade, non sevré, trop peu socialisé, par manque de place dans le refuge, ... Ce chiffre traduit une tendance forte à la baisse par rapport aux estimations des années précédentes.

Vu qu'ils ne seront d'office pas euthanasiés, les chats rendus à leur propriétaire et les chats décédés de morts naturelles n'ont pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage d'euthanasies.



Le bilan 2019 est donc plutôt positif concernant les chats.

Rappelons qu'un chat de refuge est examiné par un vétérinaire, vermifugé, traité contre les puces, stérilisé/castré, identifié avec un microchip, enregistré dans une base de données, vacciné et socialisé. L'adoption au refuge reste donc un choix à promouvoir envers toute personne souhaitant accueillir un nouveau petit compagnon.

Concernant les autres espèces...

	Furets	Rongeurs	Oiseaux	Chevaux	Anes	Bovins	Ovins	Caprins	Suidés	Reptiles	Amphibiens	Poissons
Trouvés errants	41	207	377	9	1	0	55	26	20	36	9	5
Abandonnés au refuge	174	676	331	85	20	15	102	70	39	726	2	73
Saisis par les autorités	36	85	17	71	8	34	124	30	22	13	0	0
Rendus à leur propriétaire	2	26	144	11	1	0	25	9	4	35	0	1
Euthanasiés	8	31	42	24	2	0	7	16	3	18	0	0
Décédés de morts naturelles	11	87	81	10	2	0	17	9	2	1	1	3
Adoptés	204	568	259	93	26	13	139	86	20	11	0	3
Remis en liberté	0	11	24	0	0	0	0	2	0	0	7	0